

1

Ordre du jour

A. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2017 **(1^{re} résolution)**.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017 **(2^e résolution)**.
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2017 **(3^e résolution)**.
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce **(4^e, 5^e et 6^e résolutions)**.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société **(7^e résolution)**.
- Nomination de M. Jean-Pierre Clamadieu et de M. Ross McInnes en qualité d'administrateurs **(8^e et 9^e résolutions)**.
- Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice 2017, à Mme Isabelle Kocher, Directeur Général **(10^e résolution)**.
- Approbation, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration **(11^e résolution)**.
- Approbation, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général **(12^e résolution)**.

B. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance **(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique / 13^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance **(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique / 14^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier **(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique / 15^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 13^e, 14^e et 15^e résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale **(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique / 16^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social **(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique / 17^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance **(utilisable uniquement en période d'offre publique / 18^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance **(utilisable uniquement en période d'offre publique / 19^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier **(utilisable uniquement en période d'offre publique / 20^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 18^e, 19^e et 20^e résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale **(utilisable uniquement en période d'offre publique / 21^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social **(utilisable uniquement en période d'offre publique / 22^e résolution)**.

- Limitation du Plafond Global des délégations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme **(23^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres **(24^e résolution)**.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues **(25^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe ENGIE **(26^e résolution)**.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toute entité ayant pour effet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions ou autres instruments financiers dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE **(27^e résolution)**.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur, d'une part, de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la société ENGIE) et, d'autre part, des salariés participant à un plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE **(28^e résolution)**.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la société ENGIE) **(29^e résolution)**.
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités **(30^e résolution)**.
